



COUR ADMINISTRATIVE

JUSTICE - Secrétariat

Entrée: 11 JUIN 2020

Madame la Ministre de la Justice  
Sam Tanson  
13, rue Erasme  
Centre administratif Pierre Werner  
L-2934 Luxembourg

Luxembourg, le 10 juin 2020

Conc. :      Projet de loi 7606 portant introduction d'une série de mesures concernant les personnes physiques dans le cadre de la lutte contre le virus SARS-CoV-2 (Covid-19) et modifiant 1. la loi modifiée du 25 novembre 1975 concernant la délivrance au public des médicaments ; 2. la loi modifiée du 11 avril 1983 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des médicaments

Projet de loi 7607 portant introduction d'une série de mesures à l'égard des activités économiques et accueillant un public dans le cadre de la lutte contre le virus SARS-CoV-2 (Covid-19) et dérogeant à certaines dispositions de la loi du 16 juin 2017 sur l'organisation du Conseil d'État

Madame la Ministre,

J'ai l'avantage de vous faire parvenir en annexe, par la voie hiérarchique, l'avis de Monsieur le Président du tribunal administratif relativement aux deux projets de loi sous rubrique qui requièrent célérité. Encore que la problématique traitée n'impacte, pour l'essentiel, qu'indirectement la Cour, je peux néanmoins me rallier aux grandes lignes de l'avis par rapport aux problématiques récurrentes mises en exergue par le Président du tribunal administratif concernant plus particulièrement les problématiques de l'urgence, de l'assistance par un avocat à la Cour, du maintien du droit commun dans la mesure la plus large possible et du constat de la profusion des procédures spéciales et accélérées risquant de se développer aux dépens de l'évacuation sereine du contentieux de droit commun. Enfin, la question récurrente de l'absence d'un juge des libertés proprement dit au niveau des juridictions administratives continue à poser problème également dans le cadre des projets de loi sous rubrique.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Francis Delaporte  
Président de la Cour administrative